

Décision n°2023-26

**AMENAGEMENT DE L'OPEN SPACE SITUE AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de : 12 000€ HT* »

Vu la délibération n°2023/12/10 en date du 27 décembre 2023 approuvant le projet de budget principal pour l'année 2023 ;

Considérant les besoins d'espaces de travail au sein du siège de la Communauté de communes,

Monsieur Le Président,

- **Décide** d'acheter le mobilier et les accessoires nécessaires à la création d'un open space proposés par la société DEC 87 pour la somme de 11 825 ?25 € HT soit 14 190,30 € TTC.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 29/12/2023

Le Président
Sylvain GAUDY


